



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/16

Séance publique du 7 Avril 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 14
Absents : 4
Pouvoirs : 4
Votants : 18

Date d'envoi et
d'affichage de la
convocation : 31/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire.

Présents : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Romain RICHARD, Asuman GUNEY, Samuel PITEL, Dominique VALTON, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Olivier ALBERTEAU, Régis HAMY, Sylvaine ALBERT, Michaël HERVOUET, Sophie RIDEAU, Guillaume POIRON, Josiane BOSCHE.

Absents : Nathalie VOLPATO, Laetitia BORTOT, Judith LE STER SCHWARZBARD, Sylvère REMIGEREAU.

Pouvoirs : Nathalie VOLPATO à Romain RICHARD, Laetitia BORTOT à Josiane BOSCHE, Judith LE STER SCHWARZBARD à Denis THIBAUD, Sylvère REMIGEREAU à Michaël HERVOUET.

Secrétaire de séance : Sylvaine ALBERT.

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR 2022/2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, chaque année, de procéder au vote des tarifs des repas au restaurant scolaire.

La Commission finances, réunie le jeudi 31 Mars a travaillé le sujet, voici la proposition qui est soumise au vote :

Soit la tarification suivante :

- Repas régulier : 4,10 €
- Repas enfant hors commune régulier : 4,85 €
- Repas occasionnel : 4,45 €
- Repas enfant hors commune occasionnel : 5,05 €
- Repas adultes : 7 €
- Repas adulte occasionnel : 8 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs des repas au restaurant scolaire comme indiqués ci-dessus pour l'année scolaire 2022/2023
- **DIT** qu'une copie de cette délibération sera transmise au Trésor Public de Clisson ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou un adjoint de la signature de toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,
Denis THIBAUD

Accusé de réception en préfecture
044-214401655-20220407-DE-2022-16-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

